

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 TROIS MOIS... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 TROIS MOIS... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 45 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Février 1882.

Bulletin politique.

Le boniment ministériel, accueilli froidement à la Chambre, applaudi non sans une pointe de malice au Sénat...

Depuis la soumission du maréchal de Mac-Mahon à la République, tous les cabinets avaient été salués, sinon avec enthousiasme, du moins avec politesse.

L'honorable M. Dufaure, qui était un conservateur impénitent, eut une réception assez sympathique. Et M. de Freycinet, la première fois qu'il fut président du conseil, récolta une abondante moisson d'encouragements.

Alors la Révolution était encore patiente. C'est l'avènement, un peu forcé, de M. Gambetta qui inaugura une nouvelle tactique.

Au lendemain de l'installation du « grand ministère », on pouvait constater que la somme des critiques s'emportait de beaucoup sur la somme des sympathies.

Le cabinet Freycinet, qui est d'ailleurs — c'est incontestable — un gouvernement rétrograde, subit le contre-coup de cette révolte républicaine contre tout ce qui représente l'esprit dirigeant.

M. de Freycinet a cru être sage en décidant l'ajournement de la révision constitutionnelle, à laquelle le Sénat ne tient pas du tout.

Et voici que la Chambre se déclare offensée de ce que le nouveau gouvernement renvoie aux calendes grecques le projet qu'elle a voté.

Et M. Gambetta, qui avait promis de soutenir le cabinet Freycinet, proteste verbalement par l'organe de la République française contre l'ajournement de la révision, disant que c'est un abus de pouvoir et un manque

de respect pour les décisions de la Chambre. Les journaux de l'extrême gauche et de l'union républicaine manifestent leur mécontentement dans les termes les moins équivoques.

En vérité, la nouvelle administration s'annonce bien mal.

M. de Freycinet et ses collègues n'ont pour eux que cette chance, c'est que la Chambre ait peur de les renverser.

Mais nous ne les engageons pas trop à compter là-dessus.

En somme, nous croyons qu'ils n'iront pas loin.

La Déclaration ministérielle, que tous les journaux ont publiée, est un assemblage de lieux-communs qui peuvent trouver leur place dans n'importe quelle bouche de ministre républicain ; cela sent le réchauffé. Sa tournure à peine correcte n'offre rien de neuf. Ce manifeste ressemble à une carte de visite d'arrivée d'un fonctionnaire, c'est tout et ce n'est rien ; il faut donc ne lui accorder qu'une faible portée. Toutefois, il n'est pas inutile de retenir le passage dans lequel M. de Freycinet déclare qu'un pays ne vit pas seulement de politique, vérité incontestable ; mais alors, devrions-nous dire à M. le président du Conseil : pourquoi ces agissements des subordonnés de tous les ministres, vos collègues ? Pourquoi font-ils en tous lieux et en toutes occasions de la politique, et en font-ils à ce point qu'ils ont choisi dans le plus modeste village et dressé un homme à faire de la politique ?

On le rencontre partout, cet homme ami du préfet, allant prendre et recevoir les ordres des comités républicains de la ville voisine et passant son temps à flâner et épier plutôt qu'à travailler.

Si M. de Freycinet est logique, à son arrivée au ministère, il dira à ses agents : Ne faisons plus de politique ; laissez les agriculteurs à leur charrue, l'ouvrier à son industrie.

Allons, M. le ministre, plus de politique ! et mettez vos actes d'accord avec vos pa-

roles. Promettre est facile, tenir est moins aisé.

A son entrée au ministère, M. Waldeck-Rousseau disait aux employés sous ses ordres : « Il faut une administration forte et s'inspirant des manifestations de l'opinion publique. »

Deux mois après, il tombait avant d'avoir eu le temps de consulter l'opinion publique. Autrement, il eût sans doute mis en disponibilité certains fonctionnaires que nous connaissons.

Le mot de paix est inscrit en grosses lettres dans la Déclaration ministérielle. Mais, fatalité ! à peine le ministre a-t-il tourné les talons que le ministre de la guerre Billot est venu demander un crédit de 6,442,000 fr., pour les frais de l'expédition de Tunisie en février et en mars, et que le ministre de la marine réclamait 780,000 francs, pour le même motif ; au total, 6,900,000 francs pour l'entretien des troupes pendant les mois de janvier et de février.

N'est-ce pas un cruel démenti infligé aux déclarations des préfets de la République, qui nous annonçaient, au 20 août, à la veille des élections, qu'ils seraient poursuivre ceux qui propageaient des bruits alarmants ?

La conséquence à tirer, c'est que les préfets, pour se servir d'une forme parlementaire, ne disaient pas la vérité.

C'est ce qu'un membre de la minorité a parfaitement su dire dans une énergique protestation : les membres de la droite n'ont pas voté la somme qui leur était demandée, par ce motif qu'on leur réclame toujours des crédits supplémentaires pour une expédition qu'ils n'ont jamais approuvée, qui fut faite sans que l'on consultât les représentants du pays, à qui l'on arracha sans contrôle son or et ses enfants.

Chose assez curieuse, le ministère Ferry avait dû se retirer sur cette question de la guerre tunisienne, et voilà que plusieurs membres du cabinet tombés en novembre, Ferry en tête, reviennent sur l'eau. Tout le monde ministériel ressemble à un jeu de quilles que l'on abat ou relève suivant les circonstances.

La Déclaration du ministère a été reçue assez froidement à la Chambre ; l'attitude de l'extrême gauche semblait indiquer sa sourde colère. Combien de temps vivra le cabinet ? jusqu'à Pâques, certainement ; jusqu'à la Trinité, peut-être ! Lui assurer une année d'existence nous semblerait téméraire.

Il se présente cependant dans des conditions bien favorables, au lendemain du jour où la Chambre vient de renverser le grand homme, à ce moment où, étonnée elle-même de cet acte, elle regarde de tous côtés quel peut être le lendemain.

Chronique générale.

M. Leroyer a été élu hier président du Sénat par 168 voix sur 223 votants. Bulletins blancs, 58 ; voix diverses, 7.

Le bruit court que M. Gambetta va s'absenter non pas pendant une semaine, mais pendant un mois.

C'est à dessein que l'ex-président du conseil fait indiquer Nice comme but de son voyage, dont l'itinéraire réel est caché aux profanes. (National.)

D'après le Temps, le président du conseil s'est borné à adresser à tous nos représentants la notification d'usage leur faisant connaître la constitution du nouveau cabinet en les invitant à en faire part aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités et à assurer ceux-ci du désir du cabinet de continuer à entretenir avec eux les relations pacifiques et amicales qui existent.

L'AFFAIRE DE L'UNION GÉNÉRALE.

M. Bontoux et M. Fréder ont été interrogés hier matin par M. Macé. L'interrogatoire a duré une heure. Ces messieurs ont demandé à être mis en liberté sous cau-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XX

LA MENDICITÉ.

(Suite.)

— Vous êtes, madame, une voisine fort dangereuse, dit le comte en souriant.

— Les gens de bien ne craignent rien de la police faite par d'autres gens de bien.

— Évidente vérité qui, néanmoins, rencontre de grandes répugnances d'une foule de personnes honnêtes. La police est pourtant le signe caractéristique d'une nation policée. Les bienfaits que nous devons aux lieutenants ou aux préfets de police tels que La Roquette, d'Argenson, Berryer, de Sartines, Dubois, de Belleyme et autres, sont absolument incalculables.

— Loiret a raconté à mon mari, devant moi, comment un écrivain célèbre fait des aumônes très-considérables par l'intermédiaire d'un sergent de ville de son quartier. Par profession, lui a-t-il dit, vous devez connaître des familles que la maladie ou le chômage de leurs soutiens naturels vont requérir à la détresse ; venez aussitôt m'en préve-

nir. — Et ces familles sont ainsi préservées de la ruine. La maladie ou le chômage cessent avant qu'on ait vendu à perte ou mis en gage, sans espoir de les en retirer, le mobilier, les ustensiles, ce qui fait la richesse des petits ménages.

— Charmante anecdote.

— Rigoureusement vraie ; mais je ne commettrai pas la même indiscrétion que Loiret en vous citant le nom extrêmement connu qui se cache ainsi pour faire le bien. La police qui protège la sécurité, la propriété, le travail, la paix publique, peut donc, par ses moindres agents, comme vous le voyez, monsieur le comte, protéger aussi la pauvreté.

— Elle la sert toujours, du reste, sinon directement, au moins d'une manière indirecte et des plus efficaces.

— Pour faire convenablement l'aumône et la charité, poursuivit la veuve Vaurant, il importe donc d'être bien renseignés par des gens intelligents, probes, impartiaux, sincères, comme l'invincible Loiret. C'était l'opinion de mon mari.

— C'est aussi la mienne, madame ; je vous prie d'en être convaincue.

— J'en suis sûre et certaine. C'est pourquoi, outre ma cotisation publiquement déclarée pour le bon exemple, je remettrai sous peu de jours entre vos mains un don anonyme de quarante mille francs qui faciliteront, j'espère, votre entreprise.

Le comte du Hêtre, préparé comme il venait de l'être, ne pouvait ni ne devait témoigner de l'étonnement ; il crut même convenable de ne pas remercier M^{me} Vaurant, mais se tournant vers le portrait de son mari :

— C'est à ceux qui pratiquent la charité comme vous l'avez fait de votre vivant, comme vous le faites encore après votre mort, dit-il d'un ton pénétré, que Dieu réserve toutes ses bénédictions !

Avec un attendrissement que, cette fois, elle ne put dominer, M^{me} Vaurant ajoutait :

— Il avait formé un projet analogue au vôtre, monsieur le comte. Il allait se mettre à l'œuvre, dont tous les documents sont réunis dans ce portefeuille, quand la mort nous l'a ravi. J'attendais le retour de mon fils Honoré qui achève son droit à Paris, pour m'efforcer de remplir ses vœux. Mais vous avez posé les premières pierres de l'édifice ; vous êtes le successeur de mon maître et mari ; vous êtes l'exécuteur de ses volontés les plus chères. Dans ce dossier, continué par les soins de l'invincible Loiret, mon secrétaire, vous trouverez, entre autres choses utiles, un mémoire médité longuement, des instructions, des recommandations qui m'ont guidée depuis la perte de leur cher auteur et qui, s'il plaît à Dieu, guideront ses enfants quand ils viendront continuer notre ouvrage.

— Madame, dit le comte en recevant le dossier,

j'accepte toutes communications avec la plus profonde gratitude.

Sur ces mots, il semblait n'avoir plus qu'à se retirer. La maîtresse de la maison allait ouvrir la porte encore fermée à clef ; elle avait la main sur la serrure :

— Mille pardons, madame, d'oser vous prier de me désigner le jour où j'aurai le bonheur de vous recevoir.

— Je ne puis guère le fixer ; il faut que j'aille à la ville voir mon banquier. Demain est un dimanche, mais j'aurai soin de vous faire prévenir du jour et de l'heure de ma visite.

— Je me plais à espérer que ce sera le soir.

— Ce n'était pas mon intention. Le soir, votre famille est réunie ; il y a souvent des étrangers. Mon langage incorrect de servante et de paysanne prête au ridicule...

— Je désire vivement, très-vivement, madame, dit le seigneur châtelain, avec une insistance bien singulière de la part d'un homme bien élevé, que M^{me} la comtesse du Hêtre, ses filles et M^{me} Fluviane aient le bonheur de vous connaître.

M^{me} Vaurant fut étonnée du peu de savoir-vivre du comte qui, loin de s'empresser de lui épargner la peine d'aller chez lui, essayait de l'y faire venir comme pour donner son ignorance en spectacle. Elle se borna donc à dire à demi-voix, mais d'un ton très-accusé :

tion, ce qui leur a été refusé. A midi, ils ont été conduits à Mazas.

On nous assure que des mandats d'amener ont été lancés hier matin contre quatre autres membres de cette administration.

Le nom du général Billot, choisi pour être le nouveau ministre de la guerre, est très-mal accueilli dans plusieurs des groupes de la gauche. Il inspire peu de confiance à l'armée; il n'en inspire aucune aux républicains qui le savent aussi versatile en politique que servilement soumis à M. Gambetta.

Le Progrès militaire dit que l'armée regrettera le général Campenon.

Le général Campenon va être appelé au commandement en chef d'un corps d'armée.

Sa nomination sera comprise dans les modifications et mutations qui auront lieu le 11 février prochain, date où expirent les pouvoirs de six commandants en chef de corps d'armée.

Décidément, la République tend chaque jour davantage à devenir le plus économique des gouvernements. A ceux qui pourraient en douter, nous signalerons seulement la masse énorme de papiers devenus inutiles par suite de la suppression du ministère des beaux-arts. Ce n'est pas dire, sans doute, que l'on ait eu raison de le créer, d'autant plus qu'il n'a guère eu le temps de fonctionner.

Quoi qu'il en soit, on estime à plus de vingt mille le nombre des formules commandées par lui et qui, aujourd'hui, passent à l'état de papier à mettre au pilon. Cela fait, en moyenne, une dépense de 3,000 francs absolument perdue, rien que de ce chef.

Mais qu'est-ce qu'une bagatelle semblable en présence de tant d'autres dépenses également superflues et qui toutes même ne nous sont pas connues!

Un élève de l'école laïque de Saulec (Drôme), le jeune Bressieux, avait été frappé à coups de pied et à coups de pierres par deux de ses camarades. Le malheureux Bressieux a succombé, le 30 décembre dernier, et il paraît que, depuis, la justice n'a rien fait. On voudrait étouffer l'affaire. D'après le *Messageur de Valence*, le bruit court que M. Chalamey, conseiller général républicain, aurait mis la mort de Bressieux sur le compte de la fièvre typhoïde. Une fièvre typhoïde brisant la colonne vertébrale, couvrant la tête et le bas-ventre de meurtrissures!

ALGÉRIE et TUNISIE.

Tunis, 1^{er} février.

Depuis plusieurs jours, le bruit courait que la population de Marza était indignée de l'arrestation de Taieb, et que des fanatiques

voulaient attenter à la vie de M. Roustan, considéré par elle comme auteur de cet emprisonnement.

M. Roustan, prévenu de cet état de choses, partit seul à cheval, dimanche matin, pour Marza, parcourut le village et s'enquit de la situation des esprits. Il fit comprendre aux habitants qu'il était étranger à l'incarcération de Taieb, et demanda les raisons pour lesquelles on en voulait à sa personne.

Tous les Arabes interrogés répondirent que ce bruit avait été répandu par quelques partisans de Taieb à Tunis, et que les populations, loin de considérer l'arrestation de Taieb comme leur déplaisant, étaient heureuses d'avoir vu mettre fin aux menées et aux exactions de ce prince qui les rançonnait à tout propos.

Ali-Bey ayant appris l'arrivée de M. Roustan, était venu lui présenter ses respects.

Aujourd'hui, une députation de huit notables de Marza s'est présentée à la Résidence, au nom de la population du village, et a assuré M. Roustan de son dévouement à sa personne, en demandant la continuation de la politique française.

A Tunis, les fêtes du Mouladh ont commencé le 30 janvier. Elles dureront encore quelques jours.

Matin et soir, toutes les places armées tiennent chacune douze coups de canon.

(Agence Havas.)

Alger, 2 février.

La colonne d'El-Goléh est rentrée hier à Laghouat.

On signale d'heureuses razzias opérées par les Hamyans fidèles: ils ont tué 60 hommes aux Trafis dissidents et leur ont enlevé 6,000 moutons.

Etranger.

ANGLETERRE. — Lord Granville est parfaitement déterminé à ne plus se lancer dans les notes collectives anglo-françaises sur la question égyptienne. Il considère que la France est beaucoup plus compromise que l'Angleterre vis-à-vis de la Turquie, et il entend prendre une action isolée en tout ce qui concerne les rapports de la Grande-Bretagne avec la Sublime-Porte. Le cabinet de Londres croit qu'il y a possibilité de s'entendre pour la question budgétaire avec l'assemblée des notables en sacrifiant Chérif-Pacha qui a d'ailleurs nu à l'influence britannique en voulant faire peur aux notables et en les menaçant de l'apparition d'une flotte anglaise.

Les Irlandais se proposent de se réunir en masse aux abords du Parlement et de huer M. Gladstone à l'occasion de l'ouverture des Chambres. Ils préparent des bannières qui porteront des inscriptions insultantes pour le premier ministre.

M. Gladstone tient à pouvoir dire que le traité de commerce avec la France est signé. Il l'annoncera dans le discours de la Couronne. M. Gambetta viendra dans quel-

ques jours à Londres. Il sera à l'hôtel de sir Charles Dilke.

ALLEMAGNE. — Le but véritable de la mission allemande à Constantinople est d'obtenir le renvoi de tous les officiers et fonctionnaires étrangers au service de la Turquie, à l'exception bien entendu des Allemands qui remplaceront les Anglais, les Français, les Italiens. Il est également question de demander au Sultan un firman qui livrerait à des délégués allemands l'administration des douanes de Constantinople. En outre, on réclamerait certains privilèges pour les colonies allemandes dans la Roumélie orientale et dans l'Anatolie. De son côté, l'Allemagne s'engagerait à sauvegarder l'Egypte pour le Sultan.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 février.

Le comptant seul désormais doit donner la mesure de sa puissance en achetant les bonnes et solides valeurs qui certes ne manquent pas. Il ne faut plus que personne ne se laisse tenter par l'appât de gains trop faciles. Que chacun veuille augmenter ses revenus au moyen d'arbitrage, rien de plus juste, mais il ne faut plus qu'on revole la fièvre du jeu s'emparer du public.

La séance est fiévreuse, les rentes se soutiennent bien.

3 0/0, 81.95, 82.22.

L'amortissable, 82 et 82.25.

5 0/0, 114.70 et 115.20.

La Banque de France à 3,650; le bilan donne une augmentation d'or de 42,632,000 fr.

Le Crédit Foncier est très-avantageux à acheter aux cours actuels. La somme des prêts autorisés cette semaine s'élève à plus de 10 millions; celle des prêts réalisés en janvier à 40 millions. Signalons comme placement l'action de la Foncière de France et d'Algérie.

Le Crédit Lyonnais est encore très-ferme, chaque jour les demandes abondent sur cette valeur et les cours tendent à s'élever, on fait 800. Le coupon de 40 fr. qui vient d'être détaché sur l'action de la Société Française Financière va être promptement gagné, car on est à 1,005.

Bonne tenue du Crédit Général Français, à 730; on achète également de la Foncière Lyonnaise pour la mettre en portefeuille.

On fait 680 sur la Banque Romaine.

Signalons les ordres d'achats suivis qui se produisent sur les Bons de l'Assurance Financière; les polices de capitalisation de cette société, remboursables à 500 fr. moyennant un versement de 1 fr. par mois, sont également demandées par l'épargne.

Parmi les valeurs qui sollicitent les capitaux en quête d'emploi, la Société Nouvelle est une de celles qui atteindra les cours qu'elle avait acquis.

La fermeté des actions d'Alais au Rhône s'accuse chaque jour; le moment est favorable pour mettre cette valeur en portefeuille, car le moment de reprise commencé ne s'arrêtera plus.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La désorganisation du service des Hôpitaux est, paraît-il, la question à l'ordre du jour.

Nous venons de lire, en effet, dans les journaux de médecine de Paris une vive protestation à ce sujet du docteur Després, chirurgien de la Charité.

Ce célèbre praticien, dont les opinions

à l'encontre des miens?

Question générale:

M^{me} Vaurant passait pour une femme sans pitié. O vanité des jugements humains! Les bienfaits cachés n'ont-ils pas aussi leurs graves inconvénients, ne serait-ce que de provoquer des jugements pareils? Cependant, la réputation même de M^{me} Vaurant l'avait grandement servie. Son apparente insensibilité l'ayant mise à l'abri des obsessions des mendiants à domicile, elle n'avait été importunée par personne et s'était trouvée libre de faire le bien avec un discernement parfait. En ce monde, il n'est rien qu'on ne puisse interpréter en mauvaise part. Oh! combien est profond le sens de la parole évangélique: — « Ne jugez point et vous ne serez point jugés! »

Question administrative:

— Quel serait le meilleur emploi des quarante mille francs promis pour le surlendemain? Feraient-ils de leur revenu annuel l'une des ressources du conseil municipal? Les appliquerait-on à créer une salle d'asile, une infirmerie ou quelque autre établissement d'une utilité analogue? Ne valait-il pas mieux prendre un terme moyen: instituer une réserve qu'on entamerait, au besoin, mais que l'on reconstituerait autant que possible avec toutes les autres donations un peu considérables?

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

républicaines sont notoires, ne peut faire son indignation en présence du budget de l'Assistance publique, qui a augmenté de deux millions dans une seule année, sans qu'il ait été fondé en plus un seul lit de malade; et cela, grâce à l'usurpation par l'administration de tous les services dans les hôpitaux.

« Le malade dans les hôpitaux », écrit-il avec douleur, « c'est aujourd'hui l'accessoire! » « C'est un défi », ajoute-t-il encore, « à l'opinion du corps médical qui reste, à ce qu'il paraît, le dernier défenseur des malades! »

Honneur, dirons-nous de notre côté, au corps médical entier de Saumur, qui, à l'exemple de celui de Paris, a su relever si dignement et si fièrement à la fois le défi dont il était l'objet de la part de l'administration de l'Hospice!

La reconnaissance des habitants et en particulier celle des malades lui est assurée.

Défense du Règlement de l'Hospice général de Saumur.

Du service religieux, chapitre IX, section 1^{re}, Aumônier.

(Suite. — Voir *Echo* du 26 janvier 1882.)

Le second service de l'Hospice général est celui affecté aux vieillards, aux infirmes, aux orphelins des deux sexes. Transféré, en 1869, de Notre-Dame des Ardiilliers au nouvel établissement de la rue des Boires, il y a conservé son nom traditionnel, la *Providence*. Il date de la fin du XVII^e siècle; son origine est aussi chrétienne et catholique que celle du vieil Hôtel-Dieu.

Nommer Jeanne Delanoue, sa fondatrice, cela suffit pour affirmer cette origine, toute saumuroise aussi.

Un fait curieux, à remettre en mémoire à ceux qui pourraient l'avoir oublié, c'est qu'en 1863, alors qu'on discutait dans la presse locale les avantages et les inconvénients de la réunion de la *Providence* à l'Hôtel-Dieu, un membre du Conseil municipal, M. Charles Delaunay, protesta contre cette réunion; il reprochait à ses défenseurs de répudier, ainsi, le testament de Jeanne Delanoue!

L'organisation de l'Hospice général, définie dans le règlement de 1875-77, prouve que ce testament a été respecté, comme ses partisans l'avaient promis; et, incohérence humaine, en 1881, il était réservé aux collègues du conseiller municipal de répudier ce même testament: la délibération du 2 décembre, à laquelle certains ont pris part, comme administrateurs de l'Hospice actuel, est la suite de cette répudiation, commencée par la suppression de l'aumônier.

Il ne faut pas croire que cette suppression soit motivée sur des raisons sérieuses et nouvelles. Non! Toutes les banalités mises en avant contre l'aumônerie, à savoir l'économie, le besoin de logements pour des pensionnaires, etc., etc., toutes ces banalités ont été jetées à travers du projet lors de sa discussion; elles ont été jugées et mises à néant.

On peut l'affirmer, sans faire injure aux dissidents, le nombre du personnel administratif à l'Hospice général, pouvant appartenir au culte réformé, est des plus minimes.

Ce culte n'est plus à Saumur qu'une petite reminiscence historique d'une lutte religieuse qui n'a plus sa raison d'être.

Saumur est, par ses antécédents, une ville essentiellement chrétienne et catholique; depuis les temps les plus reculés, la croyance des habitants indigènes n'a pas varié.

Si, par une mesure de pacification arrêtée entre Henri III et Henri de Navarre (depuis Henri IV), cette ville a été donnée aux protestants comme place de sûreté, en raison de sa position forte sur la Loire, cette mesure n'a pas changé la croyance de ses premiers habitants.

Duplessis-Mornay, appelé à gouverner cette place, la rendit prospère par une administration sage, tolérante envers les catholiques; par la création d'une académie scientifique et littéraire; d'une académie équestre; par la fondation d'un collège; par l'appel à certains industriels de sa communion. Il se prêta, en même temps, à l'établissement du collège catholique de l'Oratoire, destiné à combattre les prosélytes de la Réforme. Toutes ces nouveautés attirèrent à Saumur une population cosmopolite et protestante, cherchant à faire fortune sous la protection du gouverneur.

La politique de Louis XIV, inaugurée par Richelieu sous le règne de son prédécesseur, au nom de l'Unité française, est

— J'ai le bonheur de connaître M^{lle} Flaviane.

Ce qui signifiait assurément: « Et cela suffit. »

Elles s'étaient rencontrées, les deux saintes créatures, au chevet de Simon l'aveugle; elles s'étaient rencontrées chez les sœurs de la Providence; elles avaient parlé de l'Échelle d'or, et, s'étant devinées, n'avaient rien dit l'une de l'autre.

Encore qu'il eût parfaitement saisi la portée de la réplique, le comte dit en regardant fixement la veuve du notaire:

— Il n'y a au château d'autres étrangers que mon ami le docteur Delcambre et le fils d'une ancienne amie de ma femme, l'ami intime de mon fils Gordien, monsieur... *Manuel de Sardagne*.

A ce nom, lentement articulé, M^{me} Vaurant, comme frappée par une commotion électrique, tressaillit, comprit, et, muette, fixa de son côté le comte dont toute l'attitude disait:

— Il fallait bien vous prévenir!...

Au bout d'un instant d'éloquent silence, la porte s'ouvrit enfin.

La maîtresse de la maison se recula pour laisser passer son visiteur, qui salua profondément; — elle pensait qu'en envoyant une dépêche à son banquier, elle trouverait les fonds prêts dès le lendemain, et qu'elle pourrait facilement être, en temps utile, de retour à Sorcellac.

Alors, avec une grâce exquise, rendant salut pour salut:

— Lundi, monsieur le comte, vers sept heures du soir, j'aurai l'honneur de me faire annoncer à M^{me} la comtesse du Hêtre.

Le seigneur châtelain se retira.

XXI

LE RETOUR DE COLAS.

Après une conférence qui n'avait pas duré moins de trois heures, le comte du Hêtre, troublé, charmé, attristé, satisfait, indécis, roulant des pensées tumultueuses qu'il essayait de classer en les analysant, reparut dans l'avenue avec les précieux documents sous le bras.

La porte d'entrée était ouverte à deux battants, les chiens n'aboyaient plus.

L'invalide Loiret, qui avait reconnu le grand portefeuille de maître Vaurant, se tenait immobile sur le passage ainsi que ses enfants militairement alignés.

Tous, le front découvert, ils portèrent la main droite à sa hauteur, jusqu'à ce que M. le maire fût sorti de l'enclos; puis les deux battants se refermèrent sans bruit.

Questions personnelles, questions de famille:

— M^{me} Vaurant veut donc voir de près son neveu Manuel de Sardagne? Que pensera d'un tel découvert cette femme laborieuse? Va-t-elle se faire connaître, comme elle en a parfaitement le droit? Quels sont ses projets? Ne viendront-ils pas

pour résultat d'obliger les protestants à quitter la ville; mais, il faut le dire, ces derniers n'y laisseront aucune fondation charitable: ils n'en avaient créé aucune....

Triste reflet des plus grandes combinaisons politiques!!! Le souvenir de ces anciennes luttes fournit un levain à des discordes religieuses que rien ne justifie à Saumur; et, à l'aide de ce levain, on veut diviser et dominer la volonté et les consciences de la population, en désorganisant, par la réforme, ses établissements charitables.

Cette triste campagne ne saurait aboutir. Aujourd'hui, personne n'ignore que les vieillards, que les infirmes et les orphelins du culte réformé, quand il y en a, car ils sont en petit nombre, à Saumur, à l'Hospice général, occupent une position précaire, c'est-à-dire qu'ils y vivent de secours dus à la bienfaisance des chrétiens-catholiques.

En raison de cette précarité, et pour assurer leur indépendance, le règlement de 1875-1877 a édicté, dans les articles 226 et 227, des dispositions qu'il suffit de rapporter pour qu'on juge de quel côté est le respect dû à la liberté de conscience et aux volontés des bienfaiteurs, dans l'administration de l'Hospice en 1882 :

« Art. 226. — Les malades qui ne font pas profession de la religion catholique sont tenus, en entrant, de le déclarer au secrétaire qui consignera leur déclaration sur un registre spécial et sur le billet de salle.

« Art. 227. — Ces malades peuvent se faire assister par un ministre du culte auquel ils appartiennent, et il est donné à celui-ci toutes les facilités pour l'exercice de son ministère.

« Le secrétaire est tenu de déléguer aux demandes qui lui sont faites à cet égard, aux termes de la circulaire ministérielle du 9 novembre 1846, il est absolument interdit au personnel religieux de l'établissement d'exercer une pression quelconque, par paroles ou autrement, sur les opinions religieuses de ceux qui ne professent pas le culte catholique.

« Il en sera de même des ministres d'un culte quelconque à l'égard des catholiques.

« Ceux qui ne professent pas le culte catholique et qui en manifesteront le désir, seront autorisés à assister au service divin qui a lieu le dimanche, de onze heures à midi et demi, dans le temple de l'Eglise réformée. Cette autorisation n'est applicable qu'aux incurables résidant à l'Hospice. »

Telles sont les concessions faites, non sans émotion, aux réformés par les sept voix d'administrateurs catholiques, dont un prêtre, M. l'abbé Cesbron, décédé, sur une seule voix protestante, celle de M. le pasteur Davaine, administrateur aussi et participant à la rédaction du règlement qu'il veut enfreindre aujourd'hui. (A suivre.)

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR.

L'assemblée générale de la Société des Courses de Saumur aura lieu dimanche 5 février, à une heure après midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour la reddition des comptes de l'exercice 1881.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'ouverture d'un crédit de 6,974,000 fr. pour les frais de l'expédition de Tunisie pendant les mois de février et mars 1882, voté par 303 voix contre 59 :

Ont voté pour: MM. Bury et Mailé (Alexis).

N'ont pas voté: MM. Benoist, de Civrac, de Mailé, de Soland, de Terves.

M. Freppel a voté contre.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE.

Division de Saumur.

Dimanche dernier, 29 janvier, la Société de Sauvetage s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Combiar, maire de Saumur, président honoraire, et de M. Edmond Grellet, président titulaire.

M. Edmond Grellet donne d'abord lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet, président honoraire, exprimant le vif regret de ne pouvoir assister à la fête de la Société, retenu par les opérations du tirage au sort qui exigent sa présence ce même jour dans le canton de Vihiers.

M. Colonnier, trésorier, donne lecture du rapport sur le matériel de sauvetage acquis pendant l'année 1881, expose le compte de gestion de ce même exercice, et présente un projet de budget pour l'année 1882.

La situation de la Société a été reconnue dans un état des plus florissants.

Après quelques paroles de félicitations, chaleureusement applaudies, M. le président donne lecture d'un rapport sur M. Tournoux, marinier, qui, l'an dernier, se jeta dans la Loire pleine de glaçons pour sauver une femme qui allait se noyer. M. le président termine en priant M. le maire de remettre lui-même à M. Tournoux une médaille de sauvetage de 2^e classe décernée par le gouvernement. M. le maire félicite chaleureusement ce brave sauveur et saisit l'occasion pour affirmer son dévouement profond à l'œuvre que poursuit la Société de Sauvetage. Inutile d'ajouter que des applaudissements fréquents se sont fait entendre.

M. Hermé, rapporteur, lit ensuite un projet de règlement relatif aux embarcations placées sur la Loire et appartenant à la Société. Ce projet est voté après des remerciements à son auteur.

Par un long discours, que son étendue ne nous permet pas de reproduire, M. Piéron, secrétaire, termine la séance.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

A l'heure où nous mettons sous presse, l'administration du théâtre nous annonce pour lundi les *Contes d'Hoffmann*, le grand succès de l'Opéra-Comique. Nous en parlerons demain.

ANGERS.

L'affaire Pohn. — L'instruction de cette affaire, faite par M. Huguet, commis à cet effet par M. le premier président de la Cour d'Angers, est terminée depuis trois semaines, et lundi dernier, 30 janvier, la Chambre des mises en accusation, que présidait M. le premier président, a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Pohn.

La justice ayant prononcé, l'opinion publique a le devoir de s'incliner. (Etoile.)

TOURS.

Avant-hier, le malheureux poisatier de Saint-Benoît n'avait pas encore été retiré. Les travaux de déblaiement ne peuvent être menés que très-lentement et qu'en prenant les plus grandes précautions, de nouveaux éboulements étant à craindre.

Il est malheureusement certain aujourd'hui que l'on ne retrouvera qu'un cadavre. (Journal d'Indre-et-Loire.)

NANTES.

Mercredi matin, dit le *Progrès de Nantes*, un douloureux événement est arrivé à l'hôtel des Voyageurs.

Le garçon de service monta vers sept heures pour réveiller M. Paul David, représentant de commerce, qui devait partir par l'express d'Angers.

Le voyageur lui répondit qu'il se levait. A huit heures moins un quart, ne le voyant pas descendre, le garçon y retourna et le vit assis sur un fauteuil, la main sur la poitrine, ne donnant plus signe de vie.

M. le docteur Chenantais, appelé aussitôt, a constaté que la mort était due à la rupture d'un anévrisme.

RENNES.

Depuis quelque temps, une épidémie de fièvre typhoïde règne à la caserne de Guines, à Rennes, où est caserné le 7^e régiment d'artillerie.

L'administration militaire, voulant entraver, autant qu'il lui sera possible, les progrès de cette maladie, aurait décidé, nous assure-t-on, le transfert de deux batteries à la caserne Saint-Georges et l'envoi de trois batteries à Vitry. (Journal de Rennes.)

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

L'Opéra-Comique a donné un joli pendant à la soirée de l'Opéra.

Rien n'a manqué à l'éclat de la fête. Le théâtre était magnifiquement illuminé. Sur la cheminée du foyer, on inaugurerait un ravissant médaillon d'Auber, du sculpteur Chevallier. Enfin tous les artistes, grands et petits, les chœurs ordinaires du théâtre et les élèves du Conservatoire ont pris part au spectacle-concert, très-heureusement composé.

Quel beau répertoire que celui d'Auber à l'Opéra-Comique! Que de ravissantes partitions qu'on ne joue plus, à demi oubliées ou à peine connues, et dont les fragments nous ont charmé pendant toute cette soirée!

La représentation a eu ses trois points culminants: *La mort de Manon Lescaut*, chantée et jouée par M^{lle} Isaac d'une façon supérieure; l'air d'*Actéon*, par M^{lle} Carvalho et dans lequel la grande et incomparable cantatrice a transporté son auditoire; l'air avec chœurs de la *Sirène*, qui a valu un beau triomphe à M. Talazac.

M. Carvalho a bien artistiquement réglé la cérémonie finale. Le beau buste d'Auber, enlevé du foyer, était posé sur un parterre de fleurs et éclairé par un rayon électrique. C'est devant ce buste qu'au milieu de l'émotion générale, M. Delaunay a dit, comme seul il sait dire, des vers très-réussis de M. Jules Barbier.

L'Opéra-Comique va reprendre *Philonon et Baucis*, avec la distribution suivante: Jupiter, M. Dufriche; Vulcain, M. Belhomme; Philonon, M. Nicot; Baucis, M^{lle} Merguillier.

Mercredi, 4^e février, a eu lieu, au théâtre des Nouveautés, la 400^e représentation du *Jour et la Nuit*.

La salle était comble; grand succès pour tous les interprètes; bravos et fleurs: tel est le bilan de cette soirée.

Une agréable surprise était ménagée à M^{lle} Ugalde; un magnifique service en argent massif, caché au fond d'une corbeille de roses et de lilas, lui a été offert aux applaudissements de tous.

La *Mascotte* va enfin disparaître de l'affiche des Bouffes. *Coquelicot*, la nouvelle pièce de M. M. Cogniard, Silvestre et Louis Varney, passera vers le 15 février.

L'un des meilleurs artistes parisiens, Gil-Pères, vient de mourir à la maison de santé du docteur Failhéret, à Vanves.

Il était né à Paris en 1827; ce fantaisiste avait débuté — qui le croirait! — en interprétant le rôle de Corasmin, dans *Zaire*. Il comprit vite que là n'était pas sa voie. Après avoir joué au Gymnase, à la Gaité, à la Porte-Saint-Martin et au Vaudeville, il entra en 1855 au Palais-Royal, qu'il ne quitta plus.

La liste des rôles qu'il a créés et auxquels il a imprimé un caractère tout personnel serait trop longue: le *Baiser de l'étrier*, le *Passé de Nichette*, la *Marée du mardi-gras*, les *Diaboles roses*, le *Carnaval d'un merle blanc*, *Tricoche et Cacolet*, etc., etc., furent autant de succès.

Joseph Kelm, le joyeux comique que tout Paris a applaudi pendant trente ans, est également décédé, dimanche 29 janvier, dans sa 75^e année.

Il avait surtout la spécialité de la chansonnette comique, qu'il a popularisée. Parmi ses nombreuses créations en ce genre, citons notamment le *Sire de Framboisy*, qui eut une vogue étourdissante.

Joseph Kelm vint à Saumur il y a près de trente-cinq ans, au mois de juin 1847, pendant un des séjours de la troupe Tony fils. Ce fut à la suite des soirées si attrayantes d'un autre excellent acteur parisien, Neuville, des Variétés — presque un Saumurois — que Joseph Kelm se fit applaudir à son tour sur notre scène. Il y donna quatre ou cinq représentations et parut dans *L'Avoué et le Normand*, *Manche à manche*, *le Peintre colleur*, *la Permission de dix heures*, *Lord Hérisson*, *Bruno le fleur*, *Beausoleil*, *le Spectacle à la Cour*, etc. Il fit entendre aussi plusieurs romances et chansonnettes comiques, entr'autres deux de ses grands succès: *Au Diable les leçons* et *Milady Bembrock ou le petit cochon de Barbarie*.

Faits divers.

En apprenant la chute du ministère, dit le *Courrier de la Vienne*, la ville de Rochefort a illuminé, pour fêter le départ de M. Gougéard, qui menaçait l'existence de son port militaire.

On aurait pu faire la même chose à Lorient qui n'était pas moins menacée par les projets du célèbre chaloupier.

Mardi matin, par le rapide de Marseille,

sont arrivés les dix ouvriers de la *Ménagère Marseillaise*, qui ont gagné le gros lot de 500,000 francs de la Loterie algérienne.

Ils se sont présentés ensemble, à onze heures, rue Grange-Batelière, où, après vérification du billet, M. Bertin, secrétaire-général, leur a délivré, à chacun, un chèque de 50,000 francs sur la Banque de France; mais, sur la demande des dix gagnants, ce chèque ne sera payé qu'à la succursale de la Banque de France, à Marseille.

Contrairement à ce qui a été dit, le nombre de billets pris collectivement par ces ouvriers n'était pas de cinquante, mais de cinq seulement. C'est leur collègue, M. Marius, qui les avait choisis lui-même dans un bureau de tabac de la rue de Paris.

Une panique s'est produite l'autre soir au Grand-Théâtre d'Alger.

La salle était comble, quand tout à coup, au début du troisième acte, les personnes placées aux troisièmes galeries, apercevant une lueur et des flammèches qui sortaient du plafond et près du lustre, crièrent: « Au feu! »

Des boussolades affreuses eurent aussitôt lieu; de tous côtés on enjambait les banquettes, on se précipitait vers les issues, dégringolant par les escaliers au milieu d'un affolement général.

Quelques personnes ont reçu des contusions assez fortes. Un homme a eu un bras démis; mais, heureusement, il n'y a pas eu de morts et de blessures graves à déplorer.

Pendant que M. Tirman, gouverneur général, et le préfet ordonnaient de baisser le rideau métallique isolant la scène, des machinistes couraient vers les combles dans une pièce renfermant les décors et les accessoires où l'incendie avait éclaté.

Grâce à des seaux d'eau apportés avec promptitude, les flammes ont pu être facilement éteintes.

Les dégâts sont relativement peu importants.

Après trois quarts d'heure d'interruption, la représentation a été reprise.

Les journaux de Venise nous apprennent ce fait extraordinaire que les canaux de cette ville sont à sec. Les gondoliers songent à se faire cochers de fiacre.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 6 février 1882.

Grand succès de l'Opéra-Comique

LES CONTES D'HOFFMANN

Opéra en 4 actes, paroles de Jules Barbier, musique de Jacques OFFENBACH.

LA BAIGNEUSE

Comédie inédite en 1 acte, par M. X...

Nous publierons demain la distribution des rôles.

Quoique absolument en dehors de la spéculation, certaines valeurs de premier ordre n'en ont pas moins subi une baisse, causée par la crise financière, dont les capitalistes avisés feront bien de profiter. Voici, par exemple, les actions du chemin de fer d'Alais au Rhône qui, avant la crise, étaient cotées 500 fr., et qu'on peut acheter maintenant environ 460 fr. On sait que l'exploitation de cette ligne par ses voies ferrées, fluviales et maritimes, va s'ouvrir au mois d'avril prochain, et que des traités fermes, passés avec les grandes Compagnies industrielles du Gard, assurent, dès le début, un bénéfice de 8 à 9 pour cent. Or, ces actions se négociaient à 500 fr. alors qu'elles ne recevaient qu'un intérêt de 5 0/0, elles vont donc valoir 800 fr. en raison de leurs dividendes. Mais si l'on veut seulement ne tenir compte que d'une élévation des cours jusqu'à 530 fr., ce qui est inadmissible, on verra les bénéfices qu'on peut réaliser par action, en 13 mois: le 1^{er} mars 1882, on paie un coupon de 12.50; le 1^{er} septembre prochain et le 1^{er} mars 1883, les deux coupons seront ensemble d'au moins 40 fr., soit 52 fr. 50; en revendant cette action après le 1^{er} mars 1883, la plus faible hausse laissera sur le prix actuel au moins 90 fr., en tout 142 fr. 50 de bénéfices, en 13 mois, pour une somme déboursée de 460 fr., représentée par des titres cotés à la Bourse et que l'on conserve en portefeuille sans se préoccuper de la spéculation. Pour réaliser cette opération dans les conditions ci-dessus, il faut se presser et s'adresser à la *Société Française Financière*, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, qui fournit gratuitement tous renseignements à ce sujet.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REY et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires,

flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PRYCLER, instituteur à Eynant ças (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîte

de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (187)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	
8 25 —		11 h. 12 matin.	
11 15 —	7 39 soir.		
1 17 soir.	4 55 —		
4 55 —		9 10 soir.	
7 50 —	11 48 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	9 50 —	4 38 —	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 FÉVRIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 75	» 95	»	Comptoir d'escompte	1020	» 10	»	C. gén. Transatlantique	535	» 10	»
3 % amortissable	82	» 50	»	Crédit de France	850	» 10	»	Canal de Suez	2000	» 25	»
3 % amortissable nouveau	84 50	» 10	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1560	» 15	»	Société autrichienne	655	» 10	»
4 1/2 %	112	» 2	»	Obligations foncières 1877	340	» 6	»	OBLIGATIONS.			
5 %	115	» 60	»	Obligations communales 1879	440	» 10	»	Est	375	» 10	»
Obligations du Trésor	505	» 5	»	Obligat. foncières 1879 3 %	445	» 15	»	Midi	377	» 10	»
Obligations du Trésor nouvelles	500	» 5	»	Soc. de Crédit Ind. et comm.	730	» 5	»	Nord	385	» 10	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	» 5	»	Crédit mobilier	580	» 20	»	Orléans	376	» 10	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	405	» 10	»	Est	765	» 5	»	Ouest	373 75	» 10	»
— 1865, 4 %	520	» 10	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1665	» 45	»	Paris-Lyon-Méditerranée	377	» 10	»
— 1869, 3 %	400	» 10	»	Midi	1240	» 30	»	Paris (Grande-Ceinture)	376	» 10	»
— 1871, 3 %	395	» 2 50	»	Nord	2090	» 50	»	Paris-Bourbonnais	374	» 10	»
— 1875, 4 %	508	» 7	»	Orléans	1317	» 50	»	Canal de Suez	550	» 10	»
— 1876, 4 %	515	» 7	»	Ouest	810	» 35	»				
Banque de France	5600	» 300	»	Compagnie parisienne du Gaz	1560	» 35	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir,	
3 — 39 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 43 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — —	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,
La jolie propriété
DES
LONGS-CHAMPS

Située près le bourg de Neuillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

Et comprenant :
Belle maison de maître, vastes servitudes, grands jardins, pelouses et bosquets.
Rivière traversant le jardin.
Pré et terres labourables.
Le tout en un ensemble, contenant environ 4 hectares 30 ares.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e DENIEAU, notaire. (74)

Etudes de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,
Et de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
LA BELLE TERRE

DE
SAINT-MAUR

Commune du Thourel (Maine-et-Loire),
Comprenant :

L'ANCIEN MONASTÈRE
Des **BÉNÉDICTINS DE SAINT-MAUR**
Excessivement spacieux et très-bien conservé;

LA FERME DE L'ABBAYE ;
La Ferme de Gâtébourse et Beaulieu ;

Et belles réserves en BOIS TAILLIS ;
Le tout contenant environ 144 hectares en terres labourables, vignes produisant de très-bon vin blanc, et bois taillis.

Ces bâtiments pourraient parfaitement servir à l'établissement d'une manufacture, à cause du voisinage de la Loire, de la route de Saumur à Brissac et de la gare de la Ménitrie (ligne de Paris à Orléans).

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

1^o A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire);
2^o A M^e DENIEAU, notaire, dépositaire des titres de propriété;

3^o Et à M^e COURTOIS, notaire. (73)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En détail,
En l'étude de M^e BRAC, notaire,
Le dimanche 5 février 1882, à une heure,

HUIT HECTARES
De terre, vignes
ET BOIS TAILLIS

En 35 pièces, sises en divers lieux des communes de Rou-Marson, Verrie et Meigné, appartenant à M. Urbain PASQUIER, de Verrie.
S'adresser : à Verrie, à M. Urbain PASQUIER, et, à Saumur, à M^e BRAC, notaire. (49)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 52.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER. (26)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1882,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etudes de M^{es} LAUMONIER et MÉHOUAS, notaires à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Au Coudray-Macouard, propriété de M. Gauron-Lambert,
Le dimanche 5 février 1882, à midi.

On vendra :

7,500 kilogrammes de foin et luzerne ; — 39 hectolitres de vin blanc, onze hectolitres de vin rouge, récolte de 1881 ; — javelles et vieux paissesaux.
Au comptant, et 10 centimes par franc en sus. (38)

Etude de M^e AMANT, notaire à La Flèche.

Le dimanche 12 février 1882, à midi, M^e AMANT, notaire à La Flèche, procédera, en son étude, à l'adjudication volontaire de la PROPRIÉTÉ d'AMBRIÈRES, située commune et près le bourg de Bazouges, à quatre kilomètres de La Flèche, sur le bord de la ligne en construction du chemin de fer d'Angers à La Flèche, appartenant à M. Raoul d'Ambrières, en onze lots.

Le 1^{er} lot, comprenant le château d'Ambrières avec chapelle, vastes servitudes, magnifique allée de 1,600 mètres de longueur, clos de vigne de plus de 9 hectares; le tout en un seul tenant et d'une contenance de 19 hectares 29 ares 40 centiares, sera mis en vente aux enchères publiques, sur la mise à prix de 115,000 francs.

La mise à prix totale des lots est de 148,000 francs, et l'entrée en jouissance est fixée au jour de l'adjudication.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches apposées, et, pour traiter, s'adresser : soit à M^e MAGNIER, avocat à Paris, avenue Victoria, n° 24; soit à M^e AMANT, notaire à La Flèche, dépositaire des plans et titres de propriété. (66)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON
Avec écurie et remise, eau de Loire et gaz.
Rue du Préche, 6.
S'adresser à M^{es} PERSAC, rue du Collège. (84)

A LOUER

DEUX MAISONS
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

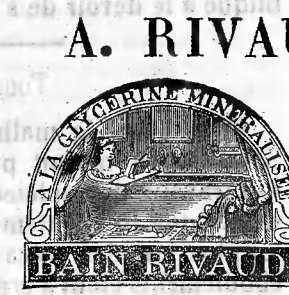
La seconde, occupée par M^{es} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{es} Guichard, ou au bureau du journal.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).



A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et prévient des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir cheveu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur et — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

PRIME GRATUITE

AYO AGER DE PROPRIÉTÉ NOTARIAIRE
La France Populaire
GRAND JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Donne
A SES ABONNÉS D'UN AN
5,000 Mètres Carrés
DE TERRES CULTIVABLES
sises dans le département d'Alger.
Faculté d'ACHAT jusqu'à CINQ HECTARES
Pour les Abonnés seulement
Prix de l'abonnement annuel : 54 francs
Les demandes d'abonnements et de Renseignements doivent être adressées à M. MENIER, Directeur de la France Populaire et de la France Coloniale, 6, Boulevard des Italiens, PARIS.
A titre d'essai, et sur demande affranchie, le service du journal est fait pendant huit jours.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.